

Quels sont les métiers liés à la forêt ?

Avec près de 400 000 emplois¹ à travers la France, le secteur forêt-bois offre de nombreux métiers, dont l'image est à tort parfois dévalorisée. Ils sont perçus comme s'exerçant dans un milieu naturel rude ou dans un cadre industriel obsolète. Et pourtant, technicité, modernité et confort y ont leur place, grâce à l'évolution des technologies, à la mécanisation et à l'automatisation des process de production. Par ailleurs, le secteur forêt-bois est un des piliers de la « croissance verte ». Concernant les activités forestières du secteur forêt-bois, les métiers proposés s'exercent principalement en zone rurale. Quels sont ces métiers ? Quelles sont leurs perspectives ?

Quels sont les activités forestières au sein du secteur forêt-bois ?

Les activités forestières sont celles qui s'exercent en forêt où le bois pousse puis est récolté ; elles constituent le pôle « amont » du secteur forêt-bois, les quatre pôles « aval » étant : a) le bois matériau et matière première, avec lequel sont produits la pâte à papier (et donc ensuite papiers et cartons), les panneaux de particules, les contreplaqués, les sciages ; b) la construction et la mise en œuvre ; c) l'ameublement et l'agencement, l'emballage ; d) les bio-énergies ; la chimie du bois (cf fig.1). Les métiers de l'aval font l'objet de la fiche 10.07. La moitié de la récolte des bois, en forêt, se localise dans six régions: Aquitaine, Lorraine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Franche-Comté.

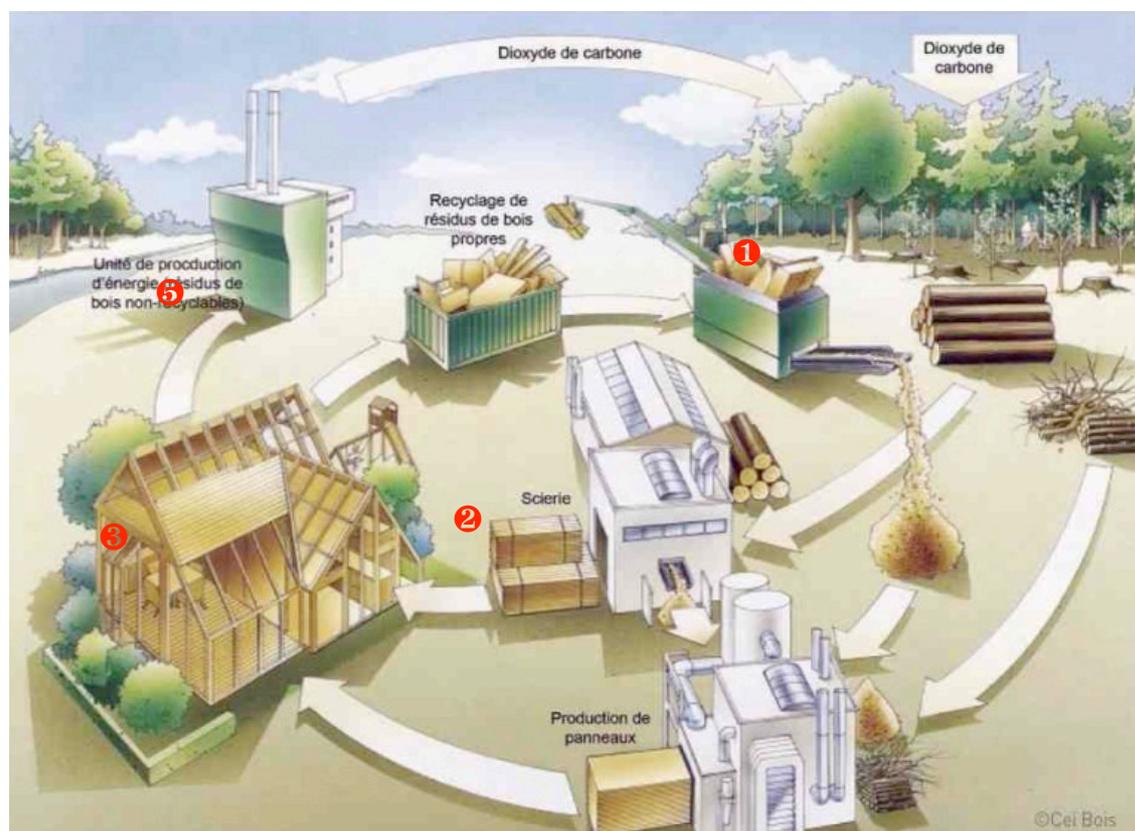


Figure 1. Schéma simplifié de la filière bois : ① forêt - ② bois matériau et matière première : scieries, usine de panneaux (non représenté : usines de pâte) - ③ bois dans la construction - ④ non représenté, : ameublement, agencement, emballage - ⑤ bioénergies - Source : CEI Bois

Les métiers de la forêt

Les métiers de la forêt couvrent une large palette d'emplois dans la sylviculture et la récolte des arbres, qui s'inscrivent dans la gestion durable des forêts sous tous ses aspects ; ils concourent à l'ensemble des actes et travaux concernant la conservation et la mise en valeur raisonnée des peuplements : la plantation ou le renouvellement par régénération naturelle, la conduite des peuplements durant toute leur existence, et les différentes récoltes successives jusqu'à leur exploitation finale. Ces métiers s'exercent principalement dans un environnement « naturel ». On peut distinguer deux grandes catégories :

a) les métiers de la gestion forestière

Ils relèvent du secteur privé (experts forestiers), du secteur parapublic (Centres régionaux de la Propriété Forestière) et du secteur public (Office National des Forêts) et concernent des emplois de qualification variée dont les plus importants sont détaillés ci-dessous.

La tâche des **ouvriers forestiers sylviculteurs** consiste à réaliser l'ensemble des travaux de reconstitution et d'entretien des peuplements forestiers à chaque étape de la vie du peuplement : 1) plantation ; 2) dégagement (suppression de la concurrence ligneuse et herbacée) dans les jeunes peuplements (semis ou plantations) ; 3) taille, élagage et dépressage des régénération naturelles ; 4) entretien (routes forestières et chemins, limites de parcelles, aménagements touristiques, protections contre le gibier) ; 5) abattage des bois de faible diamètre.

Les experts forestiers mettent leur technicité et leur expérience au service de la gestion durable des forêts et espaces arborés. Ils doivent faire preuve d'indépendance, d'impartialité et de transparence et sont liés par le secret professionnel. Leurs principaux services sont les suivants : 1) aménagement, gestion (rédaction de Plan Simple de Gestion, maîtrise d'œuvre des coupes, travaux, boisements et reboisements) ; 2) estimation, expertise (succession, sinistre, litige) ; 3) conseil en patrimoine ; 4) études d'impacts (environnementales, paysagères, aménagements sylvicoles) ; 5) études sur la filière, les ressources et les politiques forestières.

La mission des **ingénieurs forestiers** est variée : élaboration de plans de gestion ou aménagements, formulation de projets et préparation de leur budget, supervision des équipes qui effectuent les travaux d'équipement forestier ou le martelage des arbres (désignation des arbres avant la coupe), organisation de la commercialisation du bois, contribution à la protection de la faune et la flore ainsi qu'à l'entretien des forêts, etc. Les ingénieurs forestiers fonctionnaires sont employés par l'ONF pour la gestion des forêts publiques ou par les Ministère et autres établissements publics en charge des forêts ou de l'environnement. Les ingénieurs forestiers civils sont employés dans les coopératives forestières ou des établissements publics comme les Centres Régionaux de la Propriété Forestière.



Figure 2. Ouvrier forestier dégagant une régénération - Source : ONF



Figure 3. Agent et technicien forestiers
Source : ONF

Le rôle des **techniciens forestiers** est d'aider les propriétaires forestiers privés et publics pour le renouvellement, la croissance et la bonne gestion de leurs peuplements forestiers. Selon le degré de délégation accordé par le propriétaire, l'agent de gestion forestière peut avoir en charge : 1) le conseil au propriétaire, dans le cadre des politiques forestières locales et nationales ; 2) l'élaboration et le suivi des documents de gestion forestière ; 3) la détermination des essences forestières les mieux adaptées aux sols ; 4) la programmation des travaux à réaliser (du boisement à la coupe définitive) ; 5) l'encadrement du travail des agents et opérateurs de sylviculture, pour travaux d'entretien, de plantations et d'entretien ; 6) l'organisation de la vente des bois, y compris la conduite du marquage des bois avant l'exploitation ; 7) le suivi de la bonne réalisation des coupes de récolte.

b) les métiers de la récolte des bois en forêt

La récolte des bois en forêt, aussi dite exploitation forestière, recouvre l'ensemble des activités qui permettent de passer de l'arbre sur pied au bois-matériau qui sera utilisé de façon soutenable par les industries du bois ou pour la production d'énergie.

Le **récoltant ou exploitant forestier** est le maillon entre d'une part, le propriétaire forestier, détenteur de bois sur pied dans ses forêts (en France, le propriétaire forestier ne procède généralement pas lui-même à la coupe et à la livraison de ses bois) ; et d'autre part, l'industriel utilisateur de bois, (avec l'exception notable de l'Etat et des collectivités locales en Alsace et Lorraine qui pratiquent la récolte en régie) qui généralement souhaite acquérir un matériau "prêt à l'emploi" et non des arbres dans une forêt. Le rôle du récoltant est donc fondamental pour établir le lien entre des boisements d'essences, d'âges et de caractéristiques différentes, et les besoins ciblés d'un industriel entre tel ou tel type de bois. La fonction du récoltant couvre l'ensemble des opérations de la chaîne de fourniture entre la forêt et l'industrie : 1) l'évaluation technique et économique de chaque coupe proposée par les propriétaires forestiers ; 2) l'abattage ; 3) le débardage, c'est-à-dire le transport des bois abattus, à l'intérieur de la coupe, jusqu'à une place de dépôt en bordure de route, à partir de laquelle sera fait le chargement des camions de livraison ; 4) le déchetage s'il s'agit de bois destiné à l'énergie ; 5) généralement, le transport entre le bord de coupe et l'industrie consommatrice. Chacune de ces tâches est assurée par des opérateurs aux profils techniques très différents, que doit en permanence coordonner le récoltant. Celui-ci sous-traite souvent une ou plusieurs de ces tâches à des entreprises de travaux forestiers.

Le récoltant utilise les services d'un **agent de mobilisation**. Il visite les coupes proposées à la vente, éventuellement collabore avec le gestionnaire pour le marquage des arbres et pour l'optimisation de la vente et de la récolte. Il procède au cubage par essence et par qualité, et formule une évaluation financière des bois proposés. Il fait exécuter les opérations de récolte, par le personnel propre de son entreprise ou par des sous-traitants appelés "entrepreneurs", et mobilise éventuellement des transporteurs si le récoltant vend le bois franco chez le destinataire, et dans tous les cas supervise l'enlèvement des bois par les camions de livraison vers les clients. Enfin, il établit les documents comptables qui serviront au paiement du propriétaire et des sous-traitants, et à la comptabilisation dans l'entreprise.

Le **bûcheron** procède à l'abattage des arbres, que cette opération soit manuelle (tronçonneuse) ou mécanisée (abatteuse). Dans les deux cas, le bûcheron doit disposer d'une grande compétence technique et sylvicole pour couper au mieux les arbres, surtout lorsqu'il s'agit de coupe sélective où seulement certains sujets sont extraits de la forêt. De plus, il doit en permanence penser "sécurité", tant pour lui-même que pour d'autres personnes pouvant être amenées à se trouver sur la coupe. Le bûcheronnage manuel représente un travail physique important, de pénibilité relativement élevée, et ne doit en aucun cas être effectué par un homme seul sur la coupe. Le bûcheronnage mécanisé est apparu en France au début des années 1980. Il utilise des machines forestières sophistiquées et chères, qui répondent à une triple contrainte en bûcheronnage : la raréfaction du personnel (une abatteuse remplace environ 10 bûcherons manuels), le souci de réduire la pénibilité, et la nécessité d'améliorer la sécurité des travailleurs. En dépit des progrès techniques sur les abatteuses, le bûcheronnage mécanisé ne convient généralement pas aux coupes d'essences feuillues, ni aux coupes en terrain pentu ou très accidenté.

Le **débardeur** extrait les bois de la forêt et les dépose en un endroit où ils seront repris soit par un camion de transport, soit par un broyeur dans le cas de bois-énergie. L'essentiel des volumes débardés est fait par deux types d'engins très différents : 1) le débusqueur, ou skidder, gros tracteur articulé sur lequel sont montés des treuils enrouleurs de câbles ; le conducteur de l'engin vient se positionner près des bois à débarder, attache son câble autour des troncs, et les tire jusqu'en bordure de route ; 2) le porteur, qui est composé d'un tracteur articulé, d'une remorque (à 4 ou 8 roues motrices) et d'une grue télescopique permettant la manipulation et le chargement des bois. Le conducteur charge les bois sur la remorque, et va ensuite les décharger en bordure de route ou sur un camion. Schématiquement, le porteur est utilisé en terrains plats ou moyennement pentus, le skidder en terrains difficiles. Deux autres techniques sont aussi employées : le débardage par câble aérien, technique complexe et coûteuse, réservée aux forêts inaccessibles afin d'assurer la régénération de ces forêts âgées généralement en zones montagneuses, et le débardage au sol par mulet ou cheval, qui préserve mieux les sols, mais reste anecdotique en raison de son coût et de sa faible productivité. L'hélicoptère peut être une solution pour les cas extrêmes.



Figure 4. Abatteuse forestière - Source : f2mc-france



Figure 5. Porteur forestier - Source : ONF

Le **broyeur** met en oeuvre une machine de déchiquetage de bois ronds, ou d'arbres en long non ébranché. Pratiquée en forêt (bordure de coupe), cette opération vise à obtenir des plaquettes destinées à la production d'énergie ; elles sont chargées directement sur des camions container à fond mouvant.

Le **transporteur** exerce un métier, qui bien que non véritablement forestier, diffère de celui du chauffeur routier classique, puisqu'il lui faut accéder à des places de dépôt en bordure de forêt, par des routes forestières souvent difficiles, procéder au chargement du camion avec sa propre grue, et enfin fiabiliser l'arrimage de son chargement, et respecter la charge autorisée.



Figure 5. Chargement d'un camion en forêt Source : www.ladrome.fr

Quelles perspectives pour les métiers de la forêt ?

Les données fournies par les indicateurs de gestion durable en France métropolitaine montrent que le nombre d'emplois liés à la gestion de la forêt et à la mobilisation des bois a subi une érosion continue au cours des 15 dernières années, passant de 40 000 à 30 000. Ce déclin s'est amorcé avant la crise de 2008. Pour autant, les perspectives offertes par une relance des activités forestières dans le cadre du développement d'une économie verte, stimulé par une stratégie nationale ambitieuse (cf. fiche 9.05), sont réelles en termes d'emploi. On observe en effet que la force de travail en forêt pour la sylviculture et la récolte (mesurée par la quantité de main d'œuvre rapportée à 1 000 hectares de forêt) est de 2 en France contre 3 environ au niveau européen, ce qui traduit un caractère plus extensif de la gestion forestière française (source : Indicateurs de gestion durable, IGN 2015). Concernant l'emploi induit par la seule récolte des bois, on a pu estimer le nombre d'emplois généré par unité de 10 000 tonnes de bois récolté (valeurs moyennes annuelles indicatives, car variables selon les régions). Qu'il s'agisse de bois ronds, de plaquettes forestières issues de bois ronds ou de rémanents, une récolte de 10 000 tonnes induit environ 5 emplois. On voit donc qu'il y a là une marge de manœuvre significative pour la filière française. Dynamiser la sylviculture et accroître la récolte de bois là où c'est possible, permettraient donc de contribuer à une offre d'emploi accrue, essentiellement en zone rurale et non délocalisable.



Figure 6. Exploitation par câble-mât en montagne - Source : FCBA

Ce qu'il faut retenir

- la sylviculture et l'exploitation forestière offrent toute une gamme d'emplois à différents niveaux de qualification, essentiellement en zone rurale
- au contact de la nature, ces métiers participent aussi à une économie verte
- les métiers de la sylviculture comme ceux de la récolte, ont beaucoup évolué et font appel à une technicité croissante où l'informatique est partout présente
- une transition vers une gestion forestière plus dynamique en France pourrait être génératrice d'emplois